



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

régimes complémentaires

Question écrite n° 45159

Texte de la question

M. André Santini souhaiterait attirer doublement l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'avenir de la protection sociale complémentaire. Il souhaiterait tout d'abord recueillir son avis sur l'intérêt qu'il y aurait à instaurer une égalité de traitement entre les différents intervenants du secteur, à savoir les assureurs, les mutuelles et les institutions de prévoyance. D'autre part, il lui demande de déterminer ce que seront pour l'avenir les critères objectifs dépendant de « l'économie solidaire » et pouvant bénéficier à ce titre de traitements dérogatoires avantageux, notamment en ce qui concerne le régime fiscal, d'un autre organisme de protection sociale complémentaire relevant quant à lui de l'économie de droit commun.

Données clés

Auteur : [M. André Santini](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45159

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2000, page 2393

Question retirée le : 9 avril 2001 (Fin de mandat)